

Description

Le ou la médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie (ORL) diagnostiquent, dépistent et traitent toutes les maladies infectieuses (otites, laryngites, amygdalites, sinusites, etc.) ou cancéreuses de l'oreille, du nez, de la gorge et de la région cervico-faciale.

L'observation des patients (adultes ou enfants) par des moyens techniques complexes et des instruments très perfectionnés leur permet de poser un diagnostic précis et d'effectuer des traitements ciblés.

Leurs principales activités consistent à:

Consultation

- recevoir des patients, établir leur histoire médicale et évaluer chaque symptôme (écoulements, céphalées, surdité, etc.) en fonction de différents facteurs (apparition, évolution, durée, répercussions, etc.);
- effectuer un examen clinique approfondi: procéder à l'inspection complète des oreilles, du nez et de la gorge à l'aide de différents tests;
- prélever et analyser des échantillons (biopsies, ponctions, frottis);
- si nécessaire, faire des examens complémentaires: bilan radiologique (IRM, scanner), endoscopie, laryngoscopie, audiométrie, etc., et en interpréter les résultats;
- poser un diagnostic, évaluer le degré de gravité de l'affection et proposer une thérapie appropriée;

Traitements

- appliquer des traitements médicamenteux (anti-inflammatoires, antibiotiques, aérosolthérapie, etc.), chirurgicaux (ablation des foyers inflammatoires ou des excroissances osseuses, pose de drains, greffe, mise en place d'implants cochléaires, etc.), ou autres (lavages des sinus et des fosses nasales, extraction d'un corps étranger, etc.);
- prescrire si nécessaire des appareils acoustiques, fabriqués sur mesure et adaptés à la forme de l'oreille;
- prendre en charge le malade après une intervention et participer à sa rééducation;
- effectuer des traitements d'urgence;

Expertise et prévention

- remplir une fonction de médecin consultant pour d'autres médecins;
- rédigier des expertises pour des cas relevant de l'assurance invalidité;
- participer à des actions de prévention et d'information.

Environnement de travail

Les spécialistes ORL peuvent être confrontés à diverses pathologies et sont donc amenés parfois à se spécialiser (rhinologie, laryngologie, audiologie, etc.). Ils collaborent avec d'autres médecins spécialistes (chirurgiens plasticiens, neurologues, médecins-dentistes, ophtalmologues, etc.) et avec des audioprothésistes, des logopédistes, etc.

Formation

La formation postgraduée pratique et théorique en oto-rhino-laryngologie se déroule après l'obtention du diplôme fédéral de médecin (études universitaires).

Lieux

- établissements de formation reconnus: cliniques et policliniques ORL universitaires, cliniques et divisions ORL des hôpitaux cantonaux.

Durée

- 5 ans de formation spécifique, dont 3 ans au moins dans deux établissements hospitaliers avec formation postgrade spécifique et 6 mois au maximum dans le domaine ambulatoire (policlinique ou cabinet médical).

Remarque: une formation à temps partiel est envisageable (à 50 % au minimum).

Condition d'admission

- diplôme fédéral de médecin.

Pour plus de détails sur les études universitaires de médecine, consulter www.orientation.ch/etudes.

Titre obtenu

- diplôme fédéral de médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie.

Contenu

Connaissances théoriques

- anatomie chirurgicale (oreille, nez, sinus, bouche, larynx, bronches, œsophage, glandes salivaires, etc.);
- fonction de l'organe auditif, de l'organe de l'équilibre, des nerfs crâniens, du nez, de la déglutition, etc.;
- étiologie et épidémiologie des organes concernés;
- diagnostic général et spécifique, malformations et lésions;
- physiopathologie, traitement chirurgical ou conservateur;
- traitement oncologique des tumeurs malignes;
- techniques des lasers;
- connaissance des produits pharmaceutiques et substances à usage diagnostique;

Connaissances pratiques

- maîtrise et interprétation des techniques d'examen;
- ponctions et biopsies;
- interprétation de l'imagerie médicale spécifique;
- anesthésies, lasers;
- interventions chirurgicales selon liste FMH.

Pour plus de détails sur le contenu de la formation postgrade, consulter le site de la Fédération des médecins suisses FMH www.fmh.ch.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Capacité d'adaptation à l'évolution technologique
- Capacité à mettre en confiance autrui
- Désir de soigner les autres
- Écoute et compréhension d'autrui
- Sens de l'observation
- Capacité d'analyse
- Disponibilité
- Discrétion

Perspectives professionnelles

Les spécialistes en oto-rhino-laryngologie exercent dans un cabinet privé et/ou dans un service ORL rattaché à un établissement hospitalier.

La loi sur les professions médicales assure la reconnaissance de la formation postgraduée des médecins, et leur permet d'envisager la pratique de leur spécialité dans certains pays de l'Union européenne.

Diplômes

16 titres de spécialistes en oro-rhino-laryngologie ont été délivrés en 2019.

Perfectionnement

La formation médicale continue est, pour chaque médecin, une obligation légale et un devoir d'ordre éthique. Son étendue dépend des besoins de perfectionnement particuliers, de la spécialité et de l'activité.

Actuellement, les sciences médicales connaissent un développement rapide. Les nouvelles techniques obligent les médecins généralistes et les médecins spécialistes à poursuivre leur formation aussi longtemps qu'ils exercent une activité professionnelle. La Fédération des médecins suisses (FMH) règle les formations qui aboutissent à des attestations de formation complémentaire et des certificats d'aptitude technique.

Les médecins spécialistes en oto-rhino-laryngologie peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- formation approfondie en phoniatrie (2 ans);
- formation approfondie en chirurgie cervico-faciale (3 ans).

La formation continue mise sur pied par les hôpitaux et cliniques, les associations médicales régionales ou cantonales, la Fédération des médecins suisses, l'industrie pharmaceutique, revêt les formes les plus diverses: séminaires, congrès, colloques, cours de perfectionnement, travaux de groupes, études de cas, stages professionnels, etc.

Professions voisines

- Médecin spécialiste en chirurgie/Médecin spécialiste en chirurgie
- Médecin spécialiste en médecine du travail/Médecin spécialiste en médecine du travail
- Médecin spécialiste en médecine interne générale/Médecin spécialiste en médecine interne générale
- Médecin spécialiste en neurologie/Médecin spécialiste en neurologie
- Médecin spécialiste en oncologie médicale/Médecin spécialiste en oncologie médicale
- Médecin spécialiste en ophtalmologie/Médecin spécialiste en ophtalmologie
- Médecin-dentiste spécialiste en orthodontie/Médecin-dentiste spécialiste en orthodontie
- Médecin-dentiste UNI/Médecin-dentiste UNI

Adresses

Association suisse des médecins assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC)

Bollwerk 10
Case postale
3001 Berne 1
Tél.: 031 350 44 88
<http://www.asmac.ch>

Fédération des médecins suisses (FMH)

Secrétariat général
Elfenstrasse 18
Case postale 300
3000 Berne 15
Tél.: 031 359 1111
<http://www.fmh.ch>

Société suisse d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale
IMK Institut pour la médecine et la communication
SA

Münsterberg 1
Secrétariat
4000 Bâle
Tél.: 061 561 53 61
<https://www.orl-hno.ch>